

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 1<sup>er</sup> mai 2014

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3864-2013**

**Hydro-Québec - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2014-2023 / DEMANDE DE DÉLAI ADDITIONNEL POUR LE DÉPÔT D'UNE PARTIE DE LA PREUVE DU ROÉÉ**  
**ND : 1001-079**

Chère Consœur,

Par la présente, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie de bien vouloir lui accorder un délai additionnel d'une semaine pour le dépôt d'une partie de sa preuve dans le cadre du dossier mentionné en titre, soit pour le dépôt du rapport d'expert du Dr Tim Weiss, portant sur l'implantation de projets d'énergie éolienne dans les communautés isolées et leur jumelage avec les groupes électrogènes alimentés au diesel.

En effet, dans sa décision procédurale D-2014-067 rendue le 25 mai 2014, la Régie ordonnait à Gaz Métro de fournir les informations demandées aux questions 1.18 c) et 1.19 a) et b) de la demande de renseignements n<sup>o</sup> 1 de SÉ-AQLPA, et accueillait partiellement l'ordonnance demandée par le GRAME pour la question 2.3 de sa demande de renseignements n<sup>o</sup> 2.

Or, il s'avère que certains éléments de ces questions, pour lesquelles les réponses d'Hydro-Québec ont été jugées insuffisantes par la Régie, ont également été soulevés par les questions 1.1.3 et 1.1.4 de la demande de renseignements n<sup>o</sup> 3 du ROÉÉ.

L'intervenant soumet respectueusement que le Dr Tim Weiss, dont l'expertise a été jugée pertinente dans le cadre du présent dossier<sup>1</sup>, devrait pouvoir bénéficier et traiter, lors de la rédaction de son rapport d'expert, des réponses à venir d'Hydro-Québec aux questions citées ci-haut.

Le ROÉÉ demande donc à la Régie de bien vouloir lui accorder un délai d'une semaine, soit jusqu'au 15 mai 2014, pour le dépôt de la preuve d'expert du Dr. Tim Weiss. Le ROÉÉ précise par ailleurs qu'il entend déposer les rapports de M. Jean-Pierre Finet et de M. Chris Neme à l'intérieur des délais fixés par la Régie, soit pour le 8 mai 2014.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Pascale Boucher Meunier*

Pascale Boucher Meunier, avocate

PBM/pbm  
cc. (par courriel)  
Me Éric Fraser  
Me Simon Turmel

---

<sup>1</sup> R-3864-2014, D-2014-017, par. 60 à 63.